

En ligne de mire

LE BRACONNAGE DES ÉLÉPHANTS ET DES RHINOCÉROS EN AFRIQUE

En Afrique, la population d'éléphants est globalement en déclin et le braconnage des rhinocéros a récemment connu un essor brutal. Parmi les acteurs de cette chasse illégale, on trouve notamment des milices armées, des officiers de l'armée sans scrupules, des braconniers professionnels et des chasseurs qui utilisent la viande de brousse pour leur propre subsistance. Le travail des gardes forestiers est devenu d'autant plus compliqué que les braconniers utilisent fréquemment des armes de type militaire et des fusils de gros calibre pour abattre éléphants et rhinocéros.

Les braconniers utilisent des armes très diverses, notamment des fusils de chasse, des fusils de type Kalachnikov et des armes à feu artisanales.

Ce chapitre s'appuie sur des entretiens avec des experts de la préservation de la faune sauvage et sur des documents librement accessibles pour proposer une analyse des obstacles auxquels sont confrontées les forces anti-braconnage et les agences de gestion de la faune sauvage des États dont les territoires recoupent les aires de répartition des populations d'éléphants et de rhinocéros. Fondé sur une recherche de terrain originale menée au Kenya, ce chapitre rend également compte des points de vue exprimés par des gardes forestiers, des écologistes et d'autres personnes concernées par le braconnage dans leur pays.

Les conclusions principales de ce chapitre sont les suivantes :

- Les braconniers tuent éléphants et rhinocéros en recourant à différentes méthodes qui peuvent ou non reposer sur l'utilisation d'armes à feu.



Dans le Parc national Kruger, en Afrique du Sud, un gardien du parc, armé d'un fusil de type FAL, recherche un braconnier en fuite depuis un hélicoptère. Novembre 2014. © James Oatway/Sunday Times/Gallo Images/Getty Images

- Pour répondre à la demande toujours importante en ivoire et en corne de rhinocéros, certains braconniers adoptent des approches de plus en plus militarisées. Ils utilisent des armes de guerre et des tactiques plus agressives.
- L'identification, l'enregistrement et le traçage des armes à feu et munitions récupérées sur les sites de braconnage ne sont pas systématiques, alors même que l'on pourrait recourir à ces techniques pour repérer les sources d'approvisionnement et les itinéraires de contrebande des braconniers.
- Si certains membres des forces armées gouvernementales ont été soupçonnés de braconnage, les opérations de braconnage à grande échelle visant les éléphants sont le fait de groupes armés.
- Les troupeaux d'éléphants et les rhinocéros sont également la cible de petits groupes de braconniers qui, au fil du temps, tuent des quantités considérables d'animaux dans les aires de répartitions où leurs populations sont denses.
- À défaut d'une diminution importante de la demande en ivoire et en corne de rhinocéros, les mesures visant à décourager les braconniers pourront éventuellement perturber les activités de ces derniers, mais elles n'y mettront jamais un terme.

Dans les États des aires de répartition de ces animaux, le braconnage prend différentes formes. En Afrique centrale, zone dans laquelle la population d'éléphants a fortement diminué, on compte parmi les braconniers des milices armées, des agents de police corrompus, des braconniers professionnels et des chasseurs tentant d'assurer leur subsistance. À l'échelle *mondiale*, l'évolution de la demande en ivoire de contrebande conditionne fortement celle du braconnage. En revanche, au niveau national, le nombre d'éléphants tués illégalement est davantage influencé par la (médiocre) qualité de la gouvernance. On peut définir le braconnage à grande échelle comme le massacre planifié d'une population concentrée d'éléphants dans un court laps de temps. Selon certaines sources, il semble que des massacres de ce type aient été entrepris à l'aide d'armes à feu, de grandes quantités de munitions et même d'hélicoptères militaires. Le braconnage à petite échelle peut quant à lui être défini comme l'acte de poursuivre et de tuer un seul éléphant ou rhinocéros, ou un petit nombre d'entre eux, pour en tirer un profit financier. Contrairement au braconnage à grande de échelle, il s'agit d'une activité à long terme. Ces braconniers utilisent aussi bien des armes à feu que des méthodes traditionnelles de mise à mort des éléphants et des rhinocéros.

Les opérations de braconnage à grande échelle sont menées au moyen d'armes à feu, de grandes quantités de munitions et même d'hélicoptères militaires.

Les groupes armés qui se rendent coupables de braconnage sont de types divers. On trouve parmi eux des milices progouvernementales, des factions armées d'opposition mais aussi des groupes affairistes composés d'actuels ou d'ex-membres des forces armées régulières. Ces groupes armés sont, pour la plupart, actifs en Afrique centrale. Ils posent parfois des problèmes inhabituels aux gardes forestiers et aux autres agents en charge de la protection de la faune sauvage dans la mesure où ils peuvent disposer d'un grand nombre d'hommes et d'une puissance de feu considérable pour mener à bien leurs activités. Parmi les groupes armés actifs en Afrique, ce sont ceux qui opèrent en Afrique centrale qui ont causé les dommages les plus importants aux troupeaux d'éléphants. Le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres instances internationales ont d'ailleurs condamné leurs activités dans la région.

Les armes communément utilisées pour la chasse aux éléphants, et de manière générale pour la chasse au gros gibier, peuvent être regroupées en trois catégories : les fusils de chasse de différents calibres, les armes légères automatiques de type militaire (fusils d'assaut et mitrailleuses légères comprises) et les fusils à pompe. Les braconniers utilisent également certaines armes traditionnelles, comme les lances et le poison, pour tuer éléphants et rhinocéros. Les données relatives aux armes et aux munitions utilisées par les braconniers pourraient s'avérer utiles à l'identification des réseaux qui soutiennent ou commanditent les activités de braconnage, notamment les sources et les filières d'approvisionnement en armes. Mais ces informations ne sont pas systématiquement recueillies.

Les États des aires de répartition des populations d'éléphants et de rhinocéros ont mis en œuvre des mesures nombreuses et variées pour lutter contre le braconnage. Dans certains cas, elles reposent sur l'action de gardes forestiers gouvernementaux ou privés, de soldats de l'armée régulière et d'organisations locales qui, ensemble, luttent contre le braconnage en usant de la force ou par l'intermédiaire de programmes communautaires visant à modifier les comportements et les attitudes au niveau local. Les gardes forestiers et les unités anti-braconnage, soutenus par les services de police, sont en première ligne de la lutte contre cette pratique. Il est certes important de contraindre les braconniers à assumer la responsabilité de leurs actes. Mais il est également indispensable de pouvoir arrêter et condamner les personnes qui dirigent les réseaux criminels qui commanditent et encouragent le trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros. Pour que la lutte contre le braconnage soit efficace, elle doit reposer sur une coopération entre les agences gouvernementales (instances judiciaires comprises), les organisations écologistes locales et les organisations et groupes nationaux et internationaux actifs dans le domaine de la conservation de la nature. ■